



Le 10 juin 2015

## Vigilance !

Le DRAAF, M. Philippe de Guénin, et la cheffe du SRFD, Mme Tédjedor, ont reçu en audience le 9 juin, à 10 heures, les représentants de l'intersyndicale SNETAP-FSU/FO/Sud Rural Équipement ainsi que les représentants du SGEN-CFDT, organisation non signataire de l'appel à la grève.

Pour cette audience, le DRAAF a décidé d'évoquer les sujets suivants : celui des TFR IBA, à l'origine de la démarche intersyndicale, et celui de la carte des formations, plus particulièrement concernant les EPLEFPA de Saint-Jean Brévelay - Hennebont et Merdrignac.

Concernant les TFR IBA, motif du préavis de grève déposé par l'intersyndicale, **il nous a dit ne pas avoir pris sa décision quant à la non-reconduction des contrats**. Face à des contraintes budgétaires (obligation de rendre 3 ETP pour l'année prochaine – *notons que la DGER nie cette injonction*), des pistes sont envisagées, en concertation avec les agents directement concernés et les EPL. Il entend recevoir individuellement les agents. L'intersyndicale les accompagnera.

Au niveau national, à l'occasion d'échanges bilatéraux avec les organisations syndicales, la DGER et le SRH du ministère de l'agriculture ont clairement annoncé attendre les résultats du travail d'enquête nationale réalisée par l'Observatoire des Missions et des Métiers sur l'évolution des missions des personnels informatiques. **L'intersyndicale maintient donc sa demande de renouvellement des contrats des agents pour l'année scolaire 2015-2016**. Ce qui donnerait alors un temps supplémentaire pour poursuivre les travaux engagés avec le conseil régional de Bretagne.

Au sujet de la carte des formations de la rentrée 2016, le DRAAF a indiqué que les décisions n'étaient pas encore prises et qu'il invitait les équipes des établissements à se réunir et à faire des propositions.

Prenant la mesure de la mobilisation, M. de Guénin a entendu nos motifs et s'est dit ouvert au dialogue.

Les organisations syndicales signataires du préavis ont estimé que les réponses données méritent plus de précisions et ont décidé, en guise de bonne volonté de leur part,

- de suspendre le préavis de grève déposé pour le 12 juin ;
- mais de déposer, par les 4 organisations du CTREA présentes à cette audience, un préavis pour le 23 juin, jour du CTREA et d'appeler à la mobilisation les personnels. Ce délai laisse la possibilité à la DRAAF de proposer aux agents contractuels des solutions leur permettant de poursuivre leur mission dans leur établissement.

Pour l'intersyndicale  
SNETAP-FSU, FO, SUD